



## Saint-Antoine-sur-Richelieu

**PROCÈS-VERBAL** DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, convoquée à 20 h, le mardi 11 novembre 2025 et tenue à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage, à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Sont présents :

Le maire, monsieur Jonathan Chalifoux

Les conseillers :

Monsieur David Cormier, conseiller #1;

Monsieur Julien Colette, conseiller #2;

Madame Marie-Claude Thibeault, conseillère #3;

Madame Caroline Desmarais, conseillère #4;

Monsieur Guy Parent, conseiller #5;

Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller #6.

Est également présente à la séance :

Madame Cynthia Bossé, directrice générale.

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Jonathan Chalifoux, et ce, conformément à l'article 147 du *Code municipal du Québec*.

### **1. Séance ordinaire**

---

2025-11-329

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par madame Marie-Claude Thibeault, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers;

**D'ACCEPTER** que la présente séance soit tenue à la maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

La séance ordinaire du 11 novembre 2025 est ouverte par le maire à 20 h 01.

**ADOPTÉE**

2025-11-330

1.a Renonciation - Délai de transmission de la documentation

---

**CONSIDÉRANT QUE** tous les documents n'ont pas pu être remis à temps;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* stipule que toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers **QUE** le conseil renonce au délai prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec* concernant la remise de la documentation utile à la prise de décision.

**ADOPTÉE**

2025-11-331

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 novembre 2025

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Julien Collette, **APPUYÉ** par monsieur Guy Parent, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'ACCEPTER** l'ordre du jour et que soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public;

**EN** ajoutant les points suivants :

10.1 Commémoration des batailles des Patriotes

**EN** retirant les points suivants :

3.10 Paiement de facture – Catherine Tétreault, ingénieure – travaux de resurfaçage et allongement de ponceaux sur le Rang du Brûlé;

4.8 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – nomination;

4.9 Comité consultatif à la vie culturelle et communautaire (CCVCC) – nomination.

**ADOPTÉE**

2025-11-332

1.2 Adoption des délibérations de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'APPROUVER** les délibérations de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

**ADOPTÉE**

1.3 Mairie - suivi sur différents dossiers

---

Monsieur Jonathan Chalifoux, maire, fait rapport verbal en lien avec plusieurs dossiers municipaux.

1.4 Période de questions générales

---

Une période de 15 minutes pour des questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toute question s'il la juge offensante ou inappropriée.

**2. Dépôt de documents**

---

2.1 Résolution n° 25-10-357 – MRCVR - siège au Comité de cohabitation communauté port de Montréal;

2.2 Résolution n° 25-10-356 – MRCVR – Retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier;

2.3 Résolution n° 25-10-352 – Règlement de contrôle intérimaire (RCI) n°94-25 encadrant l'implantation d'éoliennes commerciales sur le territoire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

2.4 Résolution n° 25-09-306 et n° 32-25-42 – Règlement modifiant le Règlement numéro 32-06 relatif au SAR de la MRCVR, afin de répondre à la demande de la ministre des Affaires municipales d'intégrer l'OGAT.

**3. Finances**

---

3.1 Approbation - Comptes à payer

---

2025-11-333

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur David Cormier, **APPUYÉ** par monsieur Julien Collette, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'APPROUVER** les comptes à payer du mois d'octobre 2025 pour une somme de 121 275,79 \$;

**D'ENTÉRINER** les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 11 933,92 \$ ainsi que les salaires et les DAS pour une somme de 146 131,31 \$.

**ADOPTÉE**

3.2 Paiement de facture – Catherine Tétreault , ingénieure - surveillance des travaux sur le rang du Brûlé

---

2025-11-334

**CONSIDÉRANT QUE** madame Catherine Tétreault, ingénieure, a effectué la surveillance des travaux dans le cadre de la réfection de pavage du rang du Brûlé;

**CONSIDÉRANT** les factures soumises par madame Catherine Tétreault relativement à ces services professionnels;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder au paiement des factures au coût de 2 722,50 \$ et de 1 500 \$, pour une somme de 4 222,50 \$ plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par madame Caroline Desmarais, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** le paiement des factures de madame Catherine Tétreault, ingénieure pour les services professionnels rendus relativement à la surveillance des travaux du rang du Brûlé, au montant de 2 722,50 \$, et de 1 500 \$, \$, pour une somme de 4 222,50 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** pour pourvoir au paiement des services, soit affecté les sommes prévues au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028.

**ADOPTÉE**

3.3 Paiement de facture – Catherine Tétreault, ingénieure – Plans, devis et trottoir sur le chemin de la Pomme d'Or

---

2025-11-335

**CONSIDÉRANT QUE** madame Catherine Tétreault, ingénieure, a été mandatée pour la préparation des plans et devis relatifs aux travaux de construction d'un réseau pluvial et d'un trottoir sur le chemin de la Pomme-d'Or;

**CONSIDÉRANT** la facture soumise par Catherine Tétreault relativement à ces services professionnels et ce, au montant de 3 242,50 \$, plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Claude Thibeault, **APPUYÉ** par monsieur Guy Parent, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers **D'AUTORISER** le paiement de la facture de madame Catherine Tétreault, ingénieure, pour les services professionnels rendus pour la préparation des plans et devis relatifs aux travaux de construction d'un réseau pluvial et d'un trottoir sur le chemin de la Pomme-d'Or, au montant de 3 242,50 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

3.4 Paiement de facture – Entente relative au transport adapté hors du territoire de l'autorité régionale de transport métropolitain - ARTM

---

2025-11-336

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue entre la Municipalité de et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) par lequel la Municipalité confie à ladite Autorité la gestion du service de transport adapté sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** la facture reçue concernant cette dite entente;

**CONSIDÉRANT Qu'**à toutes les années, la mise à jour du montant de contribution annuelle et de son indexation est annoncée à l'automne à la suite de l'approbation du cadre financier de l'ARTM;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de l'ARTM a fixé une majoration annuelle de la contribution conformément aux règles établies et que cette majoration est établie par souci d'équité entre les municipalités sur le territoire et celles hors du territoire de l'ARTM;

**CONSIDÉRANT** que pour un service équivalent à celui de l'année 2025, la contribution de la Municipalité pour l'année 2026 a été fixée par le conseil d'administration de l'ARTM à 13 284,94 \$, ce qui représente une indexation de 5%;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Caroline Desmarais, **APPUYÉ** par madame Marie-Claude Thibeault , et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers **QUE** soit autorisé le paiement de la facture au coût de 13 284,94 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) au titre de la contribution annuelle 2026 pour le service de transport adapté;

**ADOPTÉE**

2025-11-337

3.5 Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton – Organisme n 003905 - Budget révisé 2025 - Approbation

---

**CONSIDÉRANT** le rapport d'approbation de la Société d'habitation Québec – Budget 2025;

**CONSIDÉRANT** que cette approbation assure la poursuite et la stabilité des services d'habitation sur le territoire de la Municipalité;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Claude Thibeault, **APPUYÉ** par monsieur Julien Collette, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit pris acte du rapport d'approbation du budget 2025 transmis par l'Office d'habitation;

**QUE** soit approuvé le budget révisé tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2025-11-338

3.6 Paiement de facture - Laboratoire GS inc.- Travaux de resurfaçage sur le Rang du Brûlé

---

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Laboratoire GS inc. a été mandatée pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux en chantier et en laboratoire lors des travaux de resurfaçage en enrobé flexible sur un tronçon d'environ 4,7 km du Rang du Brûlé;

**CONSIDÉRANT QUE** les vérifications ont porté sur la mise en place de la couche de correction et de la couche de roulement, et que la présence au chantier a été assurée à temps plein pour les travaux d'enrobé bitumineux réalisés par l'entrepreneur Pavage Axion;

**CONSIDÉRANT** la facture au montant de 2 485 \$, plus les taxes applicables ont été reçues pour les services rendus entre le 15 et le 17 octobre 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Julien Collette, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit approuvé le paiement de la facture de Laboratoire GS inc., d'un montant de 2 485 \$ plus les taxes applicables, pour les services professionnels rendus lors des travaux de resurfaçage en enrobé flexible sur le Rang du Brûlé.

**ADOPTÉE**

2025-11- 339

3.7 Paiement de facture – service d’urbanisme - Urbatek

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité ne compte actuellement aucun urbaniste ou inspecteur à son emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit recourir aux services d’une firme pour répondre à ses besoins en matière d’urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a une entente avec la firme Urbatek ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu la facture n°2284 de la firme Urbatek pour le mois de septembre 2025, au coût de 6 546,75 \$, plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Claude Thibeault, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers **D’AUTORISER** le paiement de la facture n°2284, au coût de 6 546,75 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

2025-11-340

3.8 Paiement de facture – service d’alerte - Rezilio

---

**CONSIDÉRANT QUE** Rezilio est la plate-forme officielle qui héberge le système d’alerte et de notification COMALERTE;

**CONSIDÉRANT QUE** le système COMALERTE contribue à la sécurité des citoyens et à la protection des biens municipaux lors de sinistres ou d’événements exceptionnels;

**CONSIDÉRANT QUE** l’abonnement au service COMALERTE est maintenant renouvelé pour une période de trois ans;

**CONSIDÉRANT** la réception de la facture n°2025-01561 au coût de 2 620 \$ couvre la période du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2028;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par madame Caroline Desmarais, et **RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers **D’APPROUVER** le paiement de la facture de Rezilio pour l’abonnement au système COMALERTE, pour une somme totale de 2 620 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2028.

**ADOPTÉE**

2025-11-341

3.9 Paiement de facture – décompte de paiement – travaux de resurfaçage et allongement de ponceaux sur le Rang du Brûlé

---

**CONSIDÉRANT** le décompte progressif n° 1 relatif aux travaux de de resurfaçage en enrobé flexible sur un tronçon du rang du Brûlé;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable madame Catherine Tétreault, ingénieure, concernant l’approbation des montants et le paiement des travaux à Pavage Axion ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur David Cormier, et **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l’unanimité des conseillers :

**QUE** soit autorisé le paiement du décompte n° 1 de 50% de la retenue contractuelle de 10%, le tout s’élevant à 759 071,71 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** pour pourvoir au paiement, soit affecté les sommes prévues au Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 ainsi que l’emprunt décrété.

**ADOPTÉE**

3.10 Paiement de facture – Catherine Tétreault, ingénieure – travaux de resurfaçage et Allongement de ponceaux sur le Rang du Brûlé

---

*Reporté à une session ultérieure.*

3.11 Paiement de facture – analyse et rédaction de projet de règlement – La boîte d’urbanisme

---

2025-11-342

**CONSIDÉRANT QUE** la firme La Boîte d’urbanisme a été mandatée pour l’analyse ainsi que la rédaction de projet de règlement;

**CONSIDÉRANT** la facture soumise relativement à leurs honoraires, et ce, au montant de 1 448,33 \$, plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Guy Parent, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers **D’AUTORISER** le paiement de la facture à La Boîte d’urbanisme, pour les services professionnels rendus relativement à l’analyse et la rédaction de projet de règlement, au montant de 1 448,33 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

### 3.12 Dépôt de deux (2) états comparatifs

---

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*, le Conseil municipal prend acte du dépôt, par la directrice générale et greffière-trésorière, de l'état comparatif des revenus et dépenses 2025 en date du 7 novembre 2025 et de l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier de 2025 avec ceux prévus au budget de ce même exercice.

Le premier état comparatif compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état comparatif est déposé. Il compare également les revenus et dépenses de l'exercice financier précédent, qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second état comparatif compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le greffier-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

## 4. Administration

### 4.1 Régie de l'aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu (AIBR) - Budget 2026

---

2025-11-343

**CONSIDÉRANT** la présentation du budget 2026 de l'aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu (AIBR);

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Julien Collette, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers **QUE** soit accepté le budget 2026 de l'AIBR d'une somme de 4 585 047 \$ (*revenus/dépenses*) ainsi qu'un total des quotes-parts pour Saint-Antoine-sur-Richelieu de 197 428,63 \$.

#### **ADOPTÉE**

### 4.2 Avis de motion et dépôt - Règlement n°2025 – 05: *Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu*

---

2025-11-344

Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller, donne avis qu'est soumis pour adoption le règlement n°2025-05 intitulé

« Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu ».

Une copie du projet de règlement est déposée à la présente séance conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

Le projet de règlement pourra être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture habituelles.

2025-11-345

4.3 Conseil de la Régie de l'aqueduc du Bas-Richelieu (AIBR)

---

**CONSIDÉRANT** les élections municipales tenues le 2 novembre dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité a l'obligation de nommer un délégué au conseil pour l'AIBR;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Claude Thibeault **APPUYÉ** par monsieur Guy Parent, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers, **QUE** soit nommé monsieur le maire Jonathan Chalifoux comme délégué au conseil de l'AIBR et monsieur Louis-Philippe Laprade comme substitut.

**ADOPTÉE**

2025-11-346

4.4 Fédération québécoise des Municipalités - Paiement de facture pour l'adhésion 2026

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) agit à titre de porte-parole des régions et offre un accompagnement aux municipalités dans l'atteinte de leurs objectifs, en plus de défendre activement leurs intérêts auprès des instances gouvernementales;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM regroupe plus de 1070 membres sur une base volontaire en 2025, ce qui témoigne de son engagement et de sa représentativité à l'échelle du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM met à la disposition des Municipalités une offre étendue de services et d'activités;

**CONSIDÉRANT** la facture reçue pour le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2026 au coût de 2 395 \$, plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Caroline Desmarais **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la municipalité renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2026 au coût de 2 395,77 \$.

**ADOPTÉE**

- 4.5 Formation de l'association des directeurs municipaux du Québec sur les procès-verbaux, les règlements et les avis publics
- 

2025-11-347

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient aux employés des greffes municipaux de s'assurer de la conformité et de la qualité des documents officiels tel que les procès-verbaux, règlements et avis publics;

**CONSIDÉRANT** que la formation offerte par l'ADMQ est particulièrement pertinente pour outiller les personnes concernées sur les bonnes pratiques de rédaction, la prévention des erreurs et l'application des règlements en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que la participation de madame Lisa Gielata, secrétaire au greffe, à cette formation permettra d'approfondir la compréhension des principes généralement reconnus en matière de rédaction et de répondre adéquatement aux questions courantes dans le cadre de telles fonctions;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Caroline Desmarais, **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers **QUE** soit autorisé madame Lisa Gielata, secrétaire au greffe, à s'inscrire et à participer à la formation intitulée « Les procès-verbaux, les règlements et les avis publics : Conseils pratiques pour une rédaction conforme et efficace (en rappel) » offerte par l'ADMQ au coût de 340 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

- 4.6 Abrogation des postes - préventionniste et agent de communication
- 

2025-11-348

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de préventionniste, précédemment pourvu au sein de la Municipalité, est désormais partagé avec la Ville de Contrecoeur, rendant ainsi sans objet le maintien du poste ;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste d'agent en communication n'est plus requis dans l'organisation;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur Julien Collette et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers **QUE** soient abrogées respectivement le poste

de préventionniste dans la résolution n°2022-05-138 et celui d'agent de communication dans la résolution n°2024-11-350.

**ADOPTÉE**

2025-11-349

4.7 Nomination du maire suppléant

**CONSIDÉRANT QU'**en tout temps, le conseil municipal peut nommer un membre du conseil comme maire suppléant avec tous les droits, obligations et privilèges qui s'y attachent, lorsque le maire est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, comme prévu à l'article 116 du *Code municipal du Québec*;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite des élections municipales, il y a lieu de nommer un membre du conseil à titre de maire suppléant afin d'assurer la continuité des fonctions du maire en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de celui-ci;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Julien Collette, **APPUYÉ** par madame Marie-Claude Thibeault et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soient nommés à titre de maire suppléant avec tous les droits, obligations et privilèges reliés à cette fonction :

- Monsieur Jean-Philippe Laprade pour les périodes du 11 novembre 2025 au 31 décembre 2025 et du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 1<sup>er</sup> juillet 2026;
- Monsieur Guy Parent du 2 juillet 2026 au 31 décembre 2026.

**ADOPTÉE**

4.8 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – nomination

*Reporté à une session ultérieure.*

4.9 Comité consultatif à la vie culturelle et communautaire (CCVCC) – nomination

*Reporté à une session ultérieure.*

## **5. Sécurité incendie et sécurité civile**

---

- 5.1 Dépôt -Rapport d'activités du Service de sécurité incendie pour le mois d'octobre et des prévisions de dépenses du mois de novembre 2025
- 

Monsieur David Cormier, explique le rapport d'activités du chef d'opération du Service de sécurité incendie, monsieur Mathieu Lachance pour le mois d'octobre 2025. Le rapport est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur David Cormier, **APPUYÉ** par Marie-Claude Thibeault, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers que soient autorisées les prévisions des dépenses de novembre 2025 pour l'achat de nouveaux uniformes au coût de de 1 500 \$, plus les taxes applicables.

### **ADOPTÉE**

## **6. Transport et travaux publics**

---

- 6.1 Dépôt du rapport d'activités du Service de transport et travaux publics pour le mois d'octobre 2025 et des prévisions de dépenses du mois de novembre 2025
- 

Monsieur Louis-Philippe Laprade, fait le point sur les dossiers en cours concernant le secteur des travaux publics.

## **7. Hygiène du milieu**

---

- 7.1 Dépôt - Rapport environnement et agriculture - suivi sur différents dossiers
- 

*Aucun rapport n'a été déposé.*

## **8. Vie culturelle, communautaire et bibliothèque**

---

- 8.1 Dépôt du rapport d'activités de la vie culturelle et communautaire pour le mois d'octobre 2025
- 

Le rapport de madame Marie-Claude Bouchard, responsable de la vie culturelle et communautaire, est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

- 8.2 Dépôt du rapport d'activités de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion pour le mois d'octobre 2025
- 

Le rapport de madame Louise Ricard, responsable, par intérim, de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

8.3 Dépôt du rapport d'activités des loisirs et infrastructures récréatives pour le mois d'octobre 2025

---

Le rapport de madame Shanda Leclair, responsable des loisirs, de la vie communautaire et des infrastructures sportives est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

8.4 Entente et mise en place de la popote roulante

---

2025-11-351

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'action bénévole du Val Richelieu (CABVR) agit à titre de partenaire dans la gestion des inscriptions, de l'admissibilité et du suivi des bénéficiaires du nouveau point de service de la popote roulante à Saint-Antoine-sur-Richelieu;

**CONSIDÉRANT QUE** le protocole d'entente entre la Municipalité et le CABVR a été finalisé et doit être entériné par le conseil municipal avant sa signature;

**CONSIDÉRANT QU'**un financement d'un montant de 10 000 \$ a été accordé par Centraide, afin de soutenir l'achat d'équipements, le fonds de roulement et les fournitures essentielles au démarrage du service;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'assurer la mise en place efficace du service, de gérer rigoureusement l'inventaire du matériel acquis et de coordonner les communications pour rejoindre la clientèle cible;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Claude Thibeault; **APPUYÉ** par monsieur Guy Parent et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** la signature du protocole d'entente intervenu avec le Centre d'action bénévole du Val Richelieu (CABVR) concernant la gestion du point de service de la popote roulante dans la Municipalité;

**D'AUTORISER** la dépense nécessaire à la mise en place du service, incluant l'acquisition d'un congélateur vitré, de glacières, de chariots, de matériel de suivi d'inventaire et la confection de livrets de coupons numérotés, en considérant le financement confirmé de 10 000 \$ par Centraide;

**QUE** la coordination du lancement et le suivi des opérations soient réalisés en collaboration avec le CABVR, selon les critères d'admissibilité prévus et les meilleures pratiques de gestion.

**ADOPTÉE**

2025-11-352

8.5 Addenda au protocole d'entente du Chant de Vielles 2025-2026

---

**CONSIDÉRANT QUE** le protocole d'entente 2025 intervenu entre la Municipalité et l'organisme Chants de Vielles prévoyait la tenue d'un banquet et d'un bal masqué sous le thème « Danse cadence et orchestre de musique de la renaissance » au Château Saint-Antoine le 27 septembre ou le 12 octobre 2025;

**CONSIDÉRANT** l'indisponibilité du Château Saint-Antoine aux dates prévues pour cet événement en 2025;

**CONSIDÉRANT QU'il** est proposé, en remplacement, de présenter un concert du groupe KAVAZ à la maison de la culture, en février ou mars 2026;

**CONSIDÉRANT** les contraintes de calendrier de la maison de la culture et du groupe KAVAZ dans le cadre de la programmation du 275<sup>e</sup> anniversaire;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Claude Thibeault, **APPUYÉ** par madame Caroline Desmarais, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers **QUE** soit approuvé le dépôt d'un addenda au protocole d'entente 2025 avec Chants de Vielles, pour remplacer le Banquet et Bal Masqué initialement prévu par la présentation d'un concert du groupe KAVAZ à la maison de la culture, en février ou mars 2026.

**ADOPTÉE**

**9. Urbanisme**

---

9.1 Dépôt du rapport d'activités du Service de l'urbanisme pour le mois d'octobre 2025

---

*Pas de rapport déposé*

**10. Divers**

---

10.1 Commémoration des Patriotes

---

2025-11-353

**CONSIDÉRANT QUE** les 23 et 25 novembre marquent les anniversaires des batailles des Patriotes de 1837 à Saint-Denis-sur-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** l'importance de souligner ce moment historique pour la mémoire collective de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'histoire des Riches-lieux prendra en charge l'organisation de cet événement commémoratif;

**CONSIDÉRANT** la tradition de déposer une couronne de fleurs au pied du monument aux Patriotes et que comme les années précédentes, un don de 50 \$ est demandé à la Municipalité afin de contribuer à la confection de celle-ci;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par madame Marie-Claude Thibeault , et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu octroie un montant de 50 \$ à la Société d'histoire des Riches-lieux pour la confection de la couronne de fleurs déposée lors de la commémoration des batailles des Patriotes, le 23 novembre prochain à Saint-Denis-sur-Richelieu.

**ADOPTÉE**

**11. Période de questions**

---

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une période de trente (30) minutes maximum. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toute question s'il la juge offensante ou inappropriée.

**12. Correspondance**

---

Les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

Chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois d'octobre 2025.

1. Lettre d'approbation de la proportion médiane 2026
2. Lettre MAMH – sensibilisation à la cybersécurité

**13. Levée de la séance**

---

**IL EST PROPOSÉ** par madame Caroline Desmarais, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 54.

**ADOPTÉE**

2025-11-354

---

Jonathan Chalifoux  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

Je, Jonathan Chalifoux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.